Liberté – Égalité – Fraternité

02A-212000657-20220924-2022-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2022

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le quinze septembre deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre septembre, à quinze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François GARIDACCI.

Membres : 15 Secrétaire de séance : Emmanuelle PERONI

## N°2022/65

IEMBRES PRÉSENTS
FRIMIGACCI Lucie
ALESSANDRI Jérôme
CINOTTI Sandrine
ZANETTACCI Alexia
MEMBRES ABSENTS
MIGEVANT Pierre-Jean
ZANNETTI Pierre
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric
MBRES REPRÉSENTÉS
a <b>PAOLi</b> Jean-Paul
MIGACCI Lucie
curation à ZANETTACCI Alexia
n à <b>CINOTTI</b> Sandrine
à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle

## OBJET: Acquisition des parcelles cadastrées section G 86, 87, 90, 91, 92, 93, 94 et 95.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une opportunité d'achat, concernant les parcelles dont le détail et la contenance figurent ci-dessous, et situées au lieu-dit Valle longa, s'est présentée.

Section G n°86; contenance: 36a 80ca Section G n°87; contenance: 32a 27ca Section G n°90; contenance: 17a 01ca Section G n°91; contenance: 30a 83ca Section G n°92; contenance: 38a 05ca Section G n°93; contenance: 35a 46ca Section G n°94; contenance: 11a 00ca Section G n°95; contenance: 3ha 82a 46ca

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000657-20220924-2022-126-DE

Monsieur le Maire précise que les propriétaires des biens cités ci-dessuscible de la somme d'un euro symbolique et la prise en charge des taxes foncières dues.

Les dites parcelles pourraient par suite être mobilisées afin de concrétiser des projets municipaux.

## LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents permettant l'acquisition des parcelles cadastrées section G 86, 87, 90, 91, 92, 93, 94 et 95 par la commune, aux prix et conditions indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour: 13 dont 5 procurations.

Le Maire, François GARIDACCI

